

Elections du Conseil d'Administration de la CARCDSF du 18 juin 2021 Collège territorial cotisants n° 3

Profession de foi
du **Dr Vincent LAMOTTE** et du **Dr Carole MORIN**

Chère Consœur, cher Confrère,

Nous nous présentons aux postes d'administrateurs du collège cotisants de la CARCDSF pour défendre les intérêts des cotisants.

Notre caisse de retraite est notre bien commun. La CARCDSF représente la solidarité intergénérationnelle de notre profession. La bonne gestion de notre caisse est indispensable pour préserver vos cotisations et vos réserves qui approchent les 5 milliards d'euros.

Nous devons faire front commun, comme nos administrateurs l'ont fait lors des discussions sur la réforme des retraites MACRON repoussée sine-die et pendant la période de confinement COVID. Nos administrateurs FSDL ont proposé de verser une aide de 4 500 € à chaque praticien, sans procédure administrative et le report des cotisations.

Nous faisons partie du groupe FSDL et nos élus défendent les intérêts des cotisants depuis 1992.

Nous avons toujours tenu à avoir des représentants jeunes dans toutes les régions et à promouvoir la parité des consœurs et des confrères au Conseil d'administration, à l'image de notre profession.

La réforme des retraites va reprendre. Les interlocuteurs ne sont pas les caisses de retraite mais les syndicats professionnels. La FSDL doit avoir des conseillers techniques compétents qui soient aussi administrateurs de la CARCDSF. Nous refusons la mainmise étatique sur nos retraites et nos réserves. Notre profession doit garder la gestion efficace et autonome de notre caisse pour notre profession libérale.

Pour notre régime complémentaire, la FSDL met en garde depuis plus de 30 ans sur les difficultés à venir dues à notre démographie professionnelle déséquilibrée. Les générations nombreuses prennent leur retraite et notre profession doit avoir des représentants compétents et déterminés pour équilibrer au mieux en préservant l'équité intergénérationnelle.

Le régime PCV / ex ASV est malheureusement une composante de la convention dentaire. Dans le cadre des négociations conventionnelles, la FSDL doit maîtriser les données économiques et démographiques de la profession et leurs évolutions pour argumenter, grâce à ses élus à la CARCDSF.

Notre régime de base est réglementé par la loi Fillon et nous n'avons pas d'emprise sur son évolution.

Nous vous invitons à soutenir notre candidature et à voter pour notre liste lors du renouvellement du Conseil d'Administration de la CARCDSF pour défendre les intérêts des cotisants.

Quimper, le 22 mars 2021

Vincent LAMOTTE

Fougères, le 22 mars 2021

Carole MORIN

- trésorière du CDO 35